

DEPARTEMENT

Seine-et-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSEVELLE**

Séance du jeudi 4 décembre 2014

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil quatorze et jeudi 4 décembre

à dix huit heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard RICHARD, maire.

Date de la convocation

27/11/2014

Date d'affichage

27/11/2014

Conseillers présents : MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, Jean-Luc COURTOIS, Marc PORFAL, Jimmy LANGLOIS, René COCHON, Jean-Michel FAUVET ; Mme Denise VIVIER, M. Daniel LOPES FERREIRA.

Objet de la délibération

Tarification : espace cinéraire
du columbarium

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : Mme Catalina KUBIAK donne pouvoir à M. Bernard RICHARD

Conseiller absent : M. Bernard SONNETTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel FAUVET

Cette délibération annule et remplace la délibération n°10/29 du 5 juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représenté l'actualisation des tarifs concernant l'espace cinéraire du columbarium de 8 cases au cimetière de Bassevelle.

-Tarif d'une case : 15 ans : **280 €**
30 ans : **560 €**

Cette délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015.



Fait et délibéré les jours et mois susdits
Le maire,
Bernard RICHARD

